

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 14 novembre 2022 N° CP-2022-10-2-4 N° applicatif 4642

2 ème Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

SOUTIEN AUX ACTIONS 2022 DE L'ASSOCIATION CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE ET DU GRAND EST

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné une demande de renouvellement de subvention de fonctionnement pour 2022 de la part de la Chambre de Consommation d'Alsace - Grand Est, axée sur l'accompagnement des jeunes, adultes, professionnels du champ sanitaire et social et allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers la connaissance et la mise en œuvre de pratiques de consommation plus responsables et citoyennes.

Il est proposé:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 41 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace Grand Est, pour les actions inscrites au titre de l'exercice 2022, montant identique à notre soutien 2021 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2022 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Consommation d'Alsace -Grand Est et d'autoriser le Président à la signer.

CONTEXTE

La Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est (CCA-GE), installée 7 rue de la Brigade Alsace-Lorraine à Strasbourg, a développé depuis sa création, en décembre 1970, de fortes compétences dans les domaines de l'information, de la défense et du conseil des consommateurs.

Association de droit local, elle fédère et soutient techniquement 21 associations locales de consommateurs d'Alsace et de Lorraine et assure principalement les cinq missions suivantes :

- informer et soutenir juridiquement les consommateurs ;
- anticiper l'évolution des comportements et accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus responsables ;
- appuyer techniquement et juridiquement les associations membres pour leur permettre de développer leurs actions ;
- faciliter la concertation et la réflexion entre les associations de consommateurs ;
- promouvoir la représentation des consommateurs et les fonctions de consommation et d'usage auprès des collectivités territoriales et des différents acteurs économiques et sociaux de la région.

Elle est reconnue au plan national puisqu'elle constitue l'un des 20 « Centres techniques régionaux de la consommation » (CTRC) existants en France.

La Chambre de consommation apporte des conseils directs aux consommateurs grâce à sa permanence juridique et à l'édition du magazine « Le consommateur d'Alsace ». Enfin, elle est responsable, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), de la plateforme d'achats responsables « Zig et Zag ». Cette plateforme rassemble un collectif de plus de 142 producteurs et 9 réseaux professionnels (Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, Collectif pour la promotion du commerce équitable, …) et permet d'apporter aux consommateurs une information sur les achats responsables (produits, vendeurs, …).

BILAN SYNTHETIQUE DES ACTIONS REALISEES EN 2021

Outre les missions habituelles de l'association (accueil du public, permanences téléphoniques et communications dans la presse), le bilan des actions réalisées, en lien avec les services ou le public de la CeA est le suivant :

Actions Protection des personnes Alsace

La CCA-GE échange avec les travailleurs sociaux des UTAMS (Unités Territoriales d'Action Médico-sociale) pour les informer de l'appui juridique dont ils peuvent bénéficier dans leurs contacts quotidiens : l'appui se traduit par un accès direct réservé et la possibilité de participer à des sessions de formation en droit à la consommation :

- 14 contacts avec des travailleurs sociaux
- 12 formations « droit à la consommation » organisées en visioconférence

Actions Information & veille juridique Alsace

Élaboration d'une lettre hebdomadaire d'information et d'une lettre mensuelle d'actualités juridiques sur des thématiques liées à la consommation qui sont transmises par voie numérique aux relais d'information locaux sur le territoire alsacien ainsi qu'aux élus et agents identifiés en lien avec les services de la CeA:

- 44 lettres d'information
- 11 lettres juridiques

Actions Citoyenneté et Consommation durable

La CCA-GE met en œuvre de nombreuses actions de formation destinées à différents publics, jeunes, adultes ou enfants, dans des domaines divers : budget et droits des consommateurs, éco-consommation, traitement et préservation de l'eau, économies d'énergies, réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, achats responsables :

- 8 ateliers budgétaires
- 11 réunions Grand public et jeunes publics.

Pour la réalisation de ces actions, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué un financement de 41 000 € en date du 20 septembre 2021.

FINANCEMENT 2022

Le budget prévisionnel 2022 de l'association s'élève à 492 555 € de dépenses, destinées à plus de 70% au financement des salaires et des charges sociales.

Le budget 2022 est annoncé comme un budget de rigueur : les dépenses prévisionnelles baissent de 20% par rapport à 2021. Suite au départ de la Directrice, l'association n'a pas recruté de nouveau directeur, a mis en place une codirection (Mme LOEGEL/M. FERNANDEZ) et réalisera de moindres investissements.

Les recettes de l'association proviennent principalement de la vente de produits et services pour 258 000 € et des subventions publiques pour 223 000 € (25 000 € sont attendus de l'EMS et 3 000 € de la Ville de Mulhouse).

PROGRAMME 2022

La Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est s'engage à effectuer des actions - détaillées dans la convention jointe - pour accompagner enfants, jeunes, adultes, professionnels du champ sanitaire et social et allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers la connaissance et la mise en œuvre de pratiques de consommation plus responsables et citoyennes.

Elle met également en œuvre des actions de formation destinées à différents publics, adultes ou enfants, professionnels du champ social, dans des domaines très divers :

droits des consommateurs, éco-consommation, traitement et préservation de l'eau, économies d'énergie, traitement et réduction des déchets, gaspillage alimentaire, gestion du budget familial.

Il est proposé de poursuivre le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est pour l'année 2022, axé sur l'accompagnement des jeunes, adultes, professionnels du champ sanitaire et social et allocataires du RSA vers la connaissance et la mise en œuvre de pratiques de consommation plus responsables et citoyennes.

Il est également proposé de maintenir notre soutien financier au même niveau que celui de l'année 2021 et ainsi d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 000 € pour 2022 au vu des actions qu'elle mène sur les territoires envers les Alsaciens, et plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de précarité.

La Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, réunie le 17 octobre 2022, a émis un avis quant à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 41 000 euros à l'association Chambre de Consommation d'Alsace - Grand Est pour 2022.

Les crédits de paiement nécessaires seront imputés sur l'Opération P0560016 – Natana 865-65-65748-60 Tranche de Financement P0560016T02.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur les articles L.1111-4 et L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de renouveler le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est axé sur l'accompagnement des jeunes, adultes, professionnels du champ sanitaire et social et allocataires du RSA vers la connaissance et la mise en œuvre de pratiques de consommation plus responsables et citoyennes pour l'année 2022 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 41 000 € à l'Association Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est pour l'année 2022 ;
- d'approuver en conséquence la convention de partenariat correspondante 2022, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est ;
- de m'autoriser à la signer ;
- de préciser que la subvention sera versée par acomptes, selon l'échéancier suivant :
 - versement d'un acompte de 50% à la signature de la convention,
 - versement du solde à la fin du second semestre, au vu de la production d'un bilan des actions réalisées, établi par la Présidente de l'association.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P056	0016	P056E01	T02	(865)- 65-65748-60	41 000 €
				TOTAL	41 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY